



## La condamnation à mort de Saddam Hussein : un simulacre de justice

Par [James Cogan](#)

Mondialisation.ca, 07 novembre 2006

[WSWS](#) 7 novembre 2006

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),

[Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [IRAK](#)

Les condamnations à mort prononcées hier contre Saddam Hussein et trois autres personnalités éminentes de son régime sont le résultat d'un simulacre de procès concocté à des fins politiques. Dans un contexte où des atrocités indicibles sont commises chaque jour contre le peuple de l'Irak par les forces d'occupation américaines, des juges triés sur le volet ont condamné l'ancien dictateur irakien à mort. Le moment même de la sentence est une tentative d'améliorer la position électorale du Parti républicain lors des élections pour le Congrès de mardi en énergisant la base de droite des républicains avec le prospect d'un lynchage légal publicisé.

Saddam Hussein et les dirigeants du Parti baas irakien devraient tous être jugé pour la litanie de crimes qu'ils ont commis contre le peuple de l'Irak. L'administration Bush, toutefois, et la classe dirigeante américaine dans son ensemble, n'a aucun droit d'organiser le procès de qui que ce soit en Irak pour crimes contre l'humanité. L'invasion de 2003 était un crime de guerre, un acte d'agression non provoqué qui a été justifié par des mensonges et entrepris au mépris du droit international.

Depuis ses début il y a trois ans et demi, l'occupation américaine a tenté de subjuguier le peuple irakien au moyen de l'assassinat de masse, de la torture et de la destruction de villes entières. Une étude réalisée par l'Université John Hopkins, la seule tentative crédible d'estimer le nombre des victimes de la guerre et de l'occupation, a trouvé que le gouvernement américain était responsable de la mort de 655 000 Irakiens. Avant la guerre, les sanctions des Nations unies qui ont pris place de 1991 à 2003 avaient causé la mort d'un million d'Irakiens par malnutrition et maladie.

Les médias pro-guerre ont, comme il fallait le prévoir, mis l'accent sur les célébrations chez les Irakiens chiites et kurdes en réponse à la sentence de mort contre Hussein. Il n'y aura pas de justice en Irak toutefois avant que les responsables à Washington, à Londres et ailleurs pour 15 années de mort et de souffrance soient amenés devant la justice et qu'un terme soit mis à l'occupation illégale du pays par des dizaines de milliers de soldats américains et leurs alliés.

De plus, les gouvernements américains ont fourni depuis les années 1960 un appui politique et financier à Hussein et aux baasistes alors qu'ils réalisaient leurs atrocités les plus brutales - des massacres des membres du Parti communiste et des travailleurs aux idées socialistes, en 1963 ainsi qu'en 1979, jusqu'à la tuerie, durant les années 1980, des chiites fondamentalistes et des nationalistes kurdes qui s'opposaient au régime.

Même le massacre pour lequel Hussein a été condamné à mort – l'exécution de 148 hommes et enfants chiites du village de Dujail en 1982 – s'est produit dans le contexte des revers essuyés par l'armée irakienne dans la guerre, appuyée par les États-Unis, de l'Irak contre l'Iran. Les États-Unis ont directement encouragé Hussein à envahir l'Iran en 1980 et ont fourni un appui politique financier et militaire à l'Irak durant les huit ans qu'a duré le conflit car ils percevaient le régime théocratique chiite, qui avait pris le pouvoir à Téhéran en 1979, comme une menace à leurs intérêts au Moyen-Orient.

La guerre aura en bout de ligne coûté la vie à plus d'un million d'Irakiens et d'Iraniens. En plein carnage, les États-Unis ont appuyé la soi-disant opération « Anfal », qui avait été ordonnée par Hussein pour exterminer la rébellion kurde, soutenue par l'Iran, au Nord, pour laquelle il est aussi jugé. En 1991, à la suite de la guerre du Golfe, la première administration Bush a ordonné à l'armée américaine de ne rien faire pour empêcher les forces d'Hussein de réprimer les soulèvements chiites et kurdes.

Tout procès légitime d'Hussein exposerait la culpabilité des États-Unis et d'autres grandes puissances dans les crimes du régime baasiste en Irak. Mais le simulacre de procès qui a pris place a fait le contraire. Il a empêché que toute preuve montrant la relation entre une dictature brutale et les intérêts d'une grande puissance ne soit présentée. On n'a pas rendu compte du passé, pas plus que l'on n'a fait justice à ceux qui ont été tués. Seules les preuves reliées directement aux événements de Dujail ont été présentées. Comme mesure de précaution supplémentaire, la diffusion télévisuelle du procès était différée de 20 minutes afin de permettre aux censeurs d'effacer tout ce qui aurait pu être considéré comme dommageable à l'occupation américaine.

Tout le processus n'a été qu'un procès spectacle honteux. Le Tribunal spécial irakien a été mis sur pied par un décret émis par le proconsul américain Paul Bremmer en 2003. Ses juges et procureurs ont été choisis par les responsables américains et instruits par des conseillers américains. Le manque de crédibilité et d'impartialité de la cour a été critiqué sévèrement par Human Rights Watch, Amnistie Internationale et d'autres observateurs internationaux. En de nombreuses occasions, les audiences se tenaient en l'absence des accusés et dans des conditions où leurs avocats ne pouvaient être présents.

En janvier, le juge en chef a été forcé d'abandonner le procès après que les médias américains et le gouvernement irakien l'ait accusé de ne pas en faire suffisamment afin d'empêcher Hussein d'utiliser le box des témoins comme tribune pour dénoncer la légitimité du tribunal. Trois avocats représentant les accusés ont été assassinés et d'autres ont été forcés de fuir le pays, probablement par des escadrons de la mort travaillant pour les partis fondamentalistes chiites qui dominent le gouvernement soutenu par les États-Unis à Bagdad.

L'ambassadeur américain en Iraq, Zalmay Khalilzad, a salué la sentence de mort prononcée hier contre Hussein comme étant un « jalon important » dans « la construction d'une société libre basé sur la règle de droit ».

Le cynisme de ces déclarations est stupéfiant. Plusieurs fuites publiées dans les médias américains indiquent que des hauts responsables comme Khalilzad ont passé les derniers mois à comploter un coup contre le gouvernement dominé par les chiites du premier ministre Nouri al-Malaki et son remplacement par une forme de junte militaire. Il y a un courant de plus en plus puissant tant parmi les républicains et les démocrates, que les intérêts des États-Unis seraient mieux servis en Irak par un régime similaire à celui de

Hussein.

Alors même qu'Hussein est condamné à la pendaison, l'establishment politique américain discute de la mise en place de plusieurs des assassins et autres brutes qui ont soutenu le retour de son régime au pouvoir, en échange de la fin de la guerre de guérilla qu'ils livrent contre les forces américaines et d'une entente permettant aux sociétés américaines de piller les ressources en pétrole de l'Irak. Le prélude à la réhabilitation de l'élite baasiste va être un bain de sang par les militaires américains contre les miliciens chiites, dans les régions telle que Sadr City à Bagdad où il a paradé dans les rues hier pour célébrer le résultat du procès de Hussein.

[Article original en anglais](#), 6 novembre 2006, WSWWS.org.

La source originale de cet article est [WSWS](#)

Copyright © [James Cogan](#), [WSWS](#), 2006

---

Articles Par : [James Cogan](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)